

Objet : Tenue du débat d'orientation budgétaire et présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Vu la présentation du Rapport d'orientation budgétaire définissant les éléments de présentation des orientations budgétaires de L'Autre Canal pour l'exercice 2025 annexé à la présente délibération,

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de L'Autre Canal pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote :

M. Bertrand MASSON ; Mme Véronique ERNEST ; M. Hocine CHABIRA ; Mme Elise SERVERIN ; M. Philippe MORENVILLIER ; M. Claude-Jean ANTOINE ; M. Yves COLOMBAIN ; Mme Emmanuelle CUTTITTA ; Monsieur Vincent RULOT ; Mme Alice CHATARD ; M. Bertrand BIANCHINI

Avaient donné procuration écrite pour le vote :

Mme Martine LIZOLA à M. Bertrand MASSON
Mme Florence FORIN à Mme Elise SERVERIN

Fait à Nancy le 28 février 2025

Bertrand MASSON
Le Président

Alice CHATARD
La Secrétaire de séance